

Programme Jeunes d'Avenir

**AGISSONS ENSEMBLE POUR L'INSERTION
PROFESSIONNELLE DES JEUNES !**



La Plateforme Insertion

Taxe d'apprentissage 2016



Qui sommes-nous ?

La **Plateforme Insertion**, structure d'expertise du GROUPE SOS **dédiée à l'insertion professionnelle**, accompagne des opérateurs d'insertion et des entreprises dans leur démarche d'innovation sociale autour de l'emploi durable.

Nous intervenons auprès de publics particulièrement exposés à la problématique d'accès et du maintien dans l'emploi : les personnes à faible niveau de qualification, les jeunes, les demandeurs d'emploi de longue durée et des salariés rencontrant des difficultés psychosociales.

Notre Programme Jeunes d'Avenir

La Plateforme Insertion accompagne des jeunes placés sous la Protection de l'enfance dans le cadre du programme Jeunes d'Avenir. Ce programme vise à améliorer l'insertion professionnelle de ces jeunes confrontés à la nécessité de devoir être autonomes, à tous les égards, à leur majorité.

Afin de rétablir l'égalité des chances, nous avons co-construit avec les équipes éducatives une méthodologie de suivi pour proposer à chaque jeune un parcours d'accompagnement adapté.

Notre programme Jeunes d'Avenir a reçu l'agrément du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et a accompagné plus de 200 jeunes depuis plus de 2 ans en Ile-de-France.

Nos objectifs

- › **Proposer** un parcours d'accompagnement adapté à chaque jeune ;
- › **Promouvoir** des formations initiales et professionnelles amenant à des métiers porteurs ;
- › **Connecter** les jeunes de la Protection de l'enfance aux acteurs de la formation et du monde de l'entreprise ;
- › **Maximiser** les chances des jeunes de décrocher un emploi durable.



Nos actions : Une approche intégrée et innovante



PERSONNALISATION

Suite au diagnostic professionnel du jeune, nous lui proposons un **parcours adapté** ponctué d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs.

- › Nous fixons avec lui des objectifs concrets et atteignables : rencontrer des professionnels pour découvrir leurs métiers, réaliser des stages, s'inscrire en formation, trouver un contrat en alternance, ...



EXPERTISE

Notre **méthodologie d'accompagnement**, construite avec les équipes éducatives, a fait ses preuves auprès de plus de 250 jeunes dans 12 établissements jeunesse à ce jour.

- › Elle est composée de 5 grandes phases : aide à l'orientation, validation du projet professionnel, accès à la formation, montée en compétences, entrée et maintien dans l'emploi.



OPPORTUNITES

Nous mobilisons **un réseau de partenaires locaux engagés** (entreprises, centres de formation, associations, droit commun) autour des jeunes et des établissements Jeunesse.

- › Nous organisons différentes actions avec ces partenaires telles que : des visites de campus de formation, des ateliers coaching CV et simulation d'entretiens, des découvertes de métiers en tension, du tutorat numérique, ...

Nos résultats

85% des jeunes accompagnés élaborent puis confirment un projet professionnel réaliste.

68% des jeunes réalisent une première expérience en entreprise en stage ou alternance.

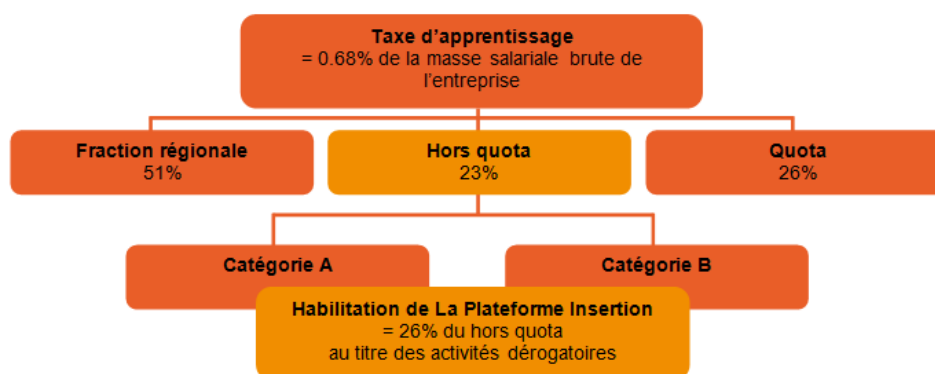
90% des jeunes deviennent autonomes dans leur recherche d'emploi.

En versant votre taxe d'apprentissage à La Plateforme Insertion vous soutenez l'équipe Jeunes d'Avenir et participez à :

- › **Promouvoir notre programme** afin que nos actions profitent au plus grand nombre de jeunes fragilisés ;
- › **Sensibiliser les jeunes aux formations et métiers porteurs** par de la communication et des actions concrètes (*organisation de visites de centres de formation, préparation et déplacement dans des salons d'orientation et d'emploi, organisation d'ateliers collectifs et de découverte des métiers*) ;
- › **Créer des supports pédagogiques innovants** ;
- › **Mettre en place des évènements « partenaires »** afin de favoriser les rencontres entre jeunes, entreprises et centres de formation.

Comment verser votre taxe d'apprentissage à La Plateforme Insertion ?

- › Vous pouvez verser une fraction de votre taxe d'apprentissage à La Plateforme Insertion par l'intermédiaire de votre organisme collecteur, avant le **29 février 2016**.
- › La Plateforme Insertion est **habilitée à percevoir une partie des fonds Hors Quota**, selon l'article L.6241-10 du Code du travail.



- › Sur votre formulaire de déclaration de la taxe, veuillez indiquer **La Plateforme Insertion** comme bénéficiaire et préciser le montant de votre versement.
- › Vous trouverez ci-joint, un **bordereau de versement**. Merci de nous le retourner dans les meilleurs délais, cela nous permettra de vous remercier pour votre engagement mais aussi de vérifier que votre demande a bien été enregistrée.

Nom de l'établissement et référent :

La Plateforme Insertion
379, avenue du Président Wilson
93210 - La Plaine-Saint-Denis

Sébastien Giraud
Directeur de La Plateforme Insertion
01.58.30.55.08 / 06.83.54.70.59
sebastien.giraud@groupe-sos.org